

<b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b> <small>OO OO OO OO OO OO OO</small> <b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b> <small>OO OO OO OO OO OO OO</small> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b> <small>OO OO OO OO OO OO OO</small> <b>SEANCE DU 15 FEVRIER 2024</b>
<b>Nombre de Conseillers en exercice : 71</b> <b>Présents à la séance : 50</b> <b>Ont participé au vote : 54</b> <b>Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0</b> <b>Date de la convocation : 08 février 2024</b>	L'an deux mille <b>VINGT QUATRE</b> et le <b>QUINZE FEVRIER</b> , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</b>
<b>Objet :</b>  <b>Période d'ouverture des accueils de loisirs et dates d'inscriptions</b>  <b>N° d'Ordre : 43-24</b>  <b>Classification @ctes :</b> <b>8.1 Enseignement</b>	<b>ASSISTAIENT A LA SEANCE :</b> Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Claire LAMY, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Françoise ELLIOTT, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Serge BOYER, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO, René DRAGUE.  <b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b> Michel LLANAS a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Anne LAUBIES a donné procuration à Guy CASSOLY, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET.  <b>ABSENTS EXCUSES :</b> Sébastien NENS, Patrice ARRO, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Thierry BEGUE, André ARGILES, Éric RODRIGUEZ, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Jean MAURY, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Raphaël VIGIER, Robert JASSEREAU.
<b>Secrétaire de Séance :</b> Lucette ORTIZ CASTILLO	

Le Président,

**PROPOSE** au conseil les modalités d'ouvertures et d'inscriptions suivantes pour les centres de loisirs :

- Vacances Été : inscriptions du 3 au 21 juin 2024.

**PRECISE** qu'à l'issue de la période d'inscription, certaines structures pourraient être fermées pendant une ou plusieurs semaines faute d'un potentiel d'au moins 7 enfants par semaine en moyenne – norme minimale de déclaration d'un accueil de loisirs.

Les familles seront encouragées à s'inscrire vers l'accueil le plus proche.

- Ouverture des accueils de loisirs de Mosset, Los Masos, Sahorre, Olette du 08 juillet au 02 août inclus.
- Ouverture de l'accueil de loisirs maternel et primaire de Prades du 8 juillet au 23 août inclus.
- Ouverture de l'accueil de loisirs maternel et primaire de Ria Sirach du 8 juillet au 9 août inclus.
- Ouverture de l'accueil de loisirs maternel et primaire de Vinça du 8 juillet au 16 août inclus.

- Ouverture de l'Espace Loisirs Jeunes de Prades du 8 juillet au 16 août inclus.
- Ouverture de l'Espace Loisirs Jeunes de Ria Sirach, Vernet-les-bains et de Vinça du 8 juillet au 9 août inclus.
- Ouverture des accueils de loisirs maternel et primaire de Vernet-les bains les 8 juillet au 9 août inclus.

**PROPOSE** également les périodes d'inscriptions suivantes pour les structures ouvrant aux vacances de printemps, d'automne et de fin d'année.

- Printemps : du 18 au 29 mars.
- Automne : du 30 septembre au 11 octobre.
- Fin d'année : 2 au 13 décembre.
- Période d'inscriptions pour la restauration scolaire : du 15 mai au 12 juillet.  
Aucune inscription ne sera acceptée après la date limite, hors nouveaux arrivants.

**DEMANDE** à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.**

**ACCEPTE** d'organiser les accueils de loisirs de l'été 2024 tel que proposé par son Président.

**ACCEPTE** les dates d'inscriptions pour les accueils de loisirs et de la restauration scolaire tels que présentés par son Président.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 26 février 2024.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

